

Séance du samedi 18 mars 2017

Président : Bernard GEVREY

Présents : M. FAIVRE Laurent, M. BRIOTET Alexis, M. GEVREY Simon, M. SALIGNON Jean-Paul, M. BERGERET Jean-Marc, M. BENEDETTI Laurent, Mme COUTURIER Isabelle, M. TEMPLE-BOYER Christophe

Absent (s) excusé (s) :

-Mme MARLOT Rebecca pouvoir à M. TEMPLE-BOYER Christophe

-M. PATIN Laurent

-M. TASSIN Xavier

M. BENEDETTI Laurent est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du samedi 11 mars 2017.

➤ **Détermination nombre d'Adjoints :**

Le Maire fait part au Conseil municipal du décès de Madame HODERA Nelly, 4ème Adjointe de mars 2014 à janvier 2017, puis Conseillère municipale.

De ce fait, 12 membres en exercice composent à ce jour le Conseil municipal.

Vu la délibération du 4 février 2017 déterminant à 3 le nombre d'Adjoints au Maire, M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'Adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. (15) Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 Adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres la détermination à 4 postes le nombre d'Adjoints au Maire.

➤ **Election ou non d'un Adjoint :**

Vu la délibération n°1 du 18 mars 2017 déterminant à 4 le nombre d'Adjoints au Maire,

- Le Conseil municipal à l'unanimité DECIDE :

- De procéder à l'élection d'un poste d'Adjoint

- De ne pas procéder à des élections complémentaires

- D'élire le nouvel Adjoint au Maire au poste de 4ème Adjoint

- Considérant que le ou les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 11

Bulletin blanc : 1

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu M. TEMPLE-BOYER Christophe : 10 voix

M. TEMPLE-BOYER Christophe a été proclamé 4ème Adjoint et immédiatement installé.

Vu la délibération n°2 du 11 mars 2017, M. TEMPLE-BOYER Christophe bénéficiera des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire, avec effet au 20 mars 2017,

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30